

N°003

Objet :

LANCEMENT D'UNE
PROCEDURE DE PASSATION
D'UN ACCORD-CADRE A
BONS DE COMMANDE DE
TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE
REPARATION ET DE
RENOVATION DES
BÂTIMENTS COMMUNAUX ET
DE LA RESIDENCE
AUTONOMIE GEORGES
POMPIDOU

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

18 FEVRIER 2026

Date de la Convocation :

12 FEVRIER 2026

Date d'affichage de la
convocation :

12 FEVRIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 06

Membre absent : 01

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 18 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjoints,**

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jacques TANGUY
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etait absent :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2026

N° 003

OBJET :

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATION ET DE RENOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE GEORGES POMPIDOU

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L2123-1 et R2123-1 1°, L2125-1 1°, R2162-1 à 6, R2162-13 et 14,

VU la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Achères et le Centre communal d'action sociale de la ville d'Achères pour des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments communaux et de la résidence autonomie Georges Pompidou,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant les besoins mutualisés de la Ville et du CCAS d'Achères en matière de travaux d'entretien, de réparation et de rénovation de leurs bâtiments,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec montant maximum, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, ayant pour objet des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments communaux et de la résidence autonomie Georges Pompidou.

ARTICLE 2 : DECIDE que le Maire ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit accord-cadre ainsi que toutes décisions concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

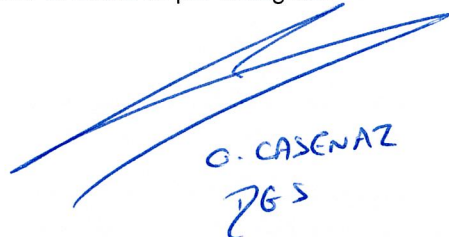
ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 18 février 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 23/02/2026

Pour le Maire et par délégation


G. CASENAZ
265

Pour extrait conforme,


Le Maire
Marc HONORE